SÉBASTIEN JOUËT
Fondateur et dirigeant de Covalem

COVALEM

LE SPECIALISTE DE LA DIVISION-VENTE DE PROPRIETE

Vous avez le projet de vendre votre bien immobilier. Et si vous le vendiez en plusieurs parties ? L'agence COVALEM nous explique.

Comment se prémunir de la baisse des prix de la pierre, et tirer le meilleur parti possible de son patrimoine à la revente ? Grâce à l'offre unique et innovante de l'agence COVALEM. Spécialisée dans la division-vente de propriété, elle permet aux particuliers de vendre plus vite et plus cher, en toute sécurité. Entretien avec le dirigeant de COVALEM, Sébastien JOUËT.

À QUI S'ADRESSE LA DIVISION D'UN BIEN IMMOBILIER ?

La division d'un bien immobilier est une solution efficace pour un propriétaire de se prémunir à la fois d'une baisse des prix de la pierre mais aussi pour tirer le meilleur parti de son patrimoine. Un particulier peut ainsi décider de détacher une partie de son terrain pour la vendre en tant que nouvelle parcelle à construire. C'est ce qu'on appelle la division parcellaire. Le propriétaire d'une maison ou d'un immeuble peut aussi décider de vendre la totalité de son bien en plusieurs parties en le divisant. C'est ce qu'on appelle la vente à la découpe.

QUELS SONT LES AVANTAGES DE DIVISER ?

Diviser pour vendre est une stratégie gagnante puisque la valeur d'un bien immobilier vendu en plusieurs parties est supérieure à sa valeur vendu en un seul bloc. C'est une constante : plus la surface est petite et plus le prix au mètre carré est important. Le vendeur peut ainsi vendre son bien à un prix plus élevé qu'en le vendant en un seul bloc. En procédant à sa division, l'avantage pour le vendeur consiste donc à vendre son bien plus cher mais aussi plus vite. Il est plus facile de trouver deux acheteurs pour deux biens abordables, plutôt qu'un seul sur un budget plus élevé.

POURQUOI FAIRE APPEL À COVALEM ?

Diviser n'est pas jouer et la vigilance est de rigueur. Cette opération complexe ne s'improvise pas et requiert des compétences multiples, tant juridiques, que techniques et architecturales. De plus en plus d'agences proposent ce type de prestations aux particuliers mais rares sont celles à proposer exclusivement, en tant qu'experts et spécialistes, un service avec un architecte conseil, un juriste et un ingénieur urbaniste intégrés à l'agence. COVALEM, c'est 10 ans d'expérience dans la division immobilière, plus de 500 ventes réalisées par division, et plus de 350 logements produits grâce au concept.

QUELLE EST VOTRE OFFRE ?

COVALEM propose une offre unique et innovante avec un délai et un prix de vente garantis par contrat pour l'ensemble de l'opération. Interlocuteur unique, COVALEM assure le pilotage de l'ensemble du processus de vente, de la conception de la division jusqu'à la signature des actes authentiques chez le notaire. COVALEM coordonne les différents intervenants : géomètre, architecte, notaire, diagnostiqueur, et le service d'urbanisme de la commune. COVALEM prend en charge toutes les démarches administratives et organise les visites avec les acheteurs préalablement sélectionnés.

Pour une étude de faisabilité :

COVALEM - 22 avenue de Verdun 13400 AUBAGNE
Tél : 04 42 62 42 42 - contact@covalem.com - www.covalem.com